

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ÉTAT

87/250 DU 16/87

DECRET N° 87/250 /MPSJ .DGFP.DGPCE. *SM*
portant titularisation et nomination au titre
de l'année 1986, des Ingénieurs Principaux
Stagiaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

✓ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60-90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;

Vu le Décret n° 63-81 du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le Décret n° 65-170/FP-DE du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 4 Juillet 1986 ;

Vu le Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986, sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

DECRETE

.../...

M. N. N.

ARTICLE 1er: - Les ingenieurs Principaux Stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, sont titularisés au titre de l'année 1986 et nommés comme suit : ACCORDANT.

Au 4^e échelon, indice 1140:

Messieurs	ONDONDA (Gabriel)-----	P/C du 02-01-86	D/ville
	NZIKOU Séverin-----	P/C du 01-10-86	"
	BITOUMBA (André)-----	P/C du 13-11-86	"

Au 2^e échelon, indice 940:

Monsieur	YOULASSANI Alphonse-----	P/C du 14-11-86	"
----------	--------------------------	-----------------	---

Au 1er échelon, indice 830:

Messieurs:	LENGOUALA (Charlemagne)-----	P/C du 08-01-86	D/ville
	NGANDZOGO Basile-----	P/C du 08-01-86	"
	NGOUEMBE Appolinaire-----	P/C du 13-12-86	"
	BIFOURI Paul-----	P/C du 11-01-86	"
	BAYONNE (Edmond - Colin)-----	P/C du 07-03-86	"
	DZOUA Jean-----	P/C du 09-02-86	"
	YOBA (Jean-Claude)-----	P/C du 22-03-86	"
	NTOUALANI Jérôme-----	P/C du 20-11-86	"
	NYANGA ELENGA André-----	P/C du 28-11-86	"
	MAWOUA-GATAI I-GOGA-----	P/C du 26-11-86	"
	ONGOUYA Alphonse-----	P/C du 04-12-86	"
	LIKEMEET Adolphe-----	P/C du 07-01-86	"
	MANANGA Jules-----	P/C du 17-01-86	"
	MWANIA (Albert)-----	P/C du 24-01-86	"
	MPASSI-NZOUNBA Gérard Armand-----	P/C du 01-04-86	"
	BONGO PASSI Gabriel-----	P/C du 18-03-86	"
	LOUWOWO (Louis-Pierre)-----	P/C du 23-01-86	"
	KOUYIRIKULA Simon-----	P/C du 06-06-86	"
	NGUENFIRI (BALE Joseph)-----	P/C du 22-05-86	"

ARTICLE 2: - Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.RPC et communiqué partout où besoin sera. *-17*

Brazzaville, le 01 JUIN 1987

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice, et Gardien des Sceaux,

Dieudonné KIMBEMBE

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

(Signature)

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- J.O.R.P.C-----2
- DGFP/DGPCE-----5
- DGB/DCF-----5
- MME/SGMME-----5
- SGG/BC-----3
- INTERESSES-----46
- C.R.F.....1
- B.ST/DGFP.....1

(Signature)